

COMMUNE DE CERVON

Conseil Municipal du 6 février 2019

L'an 2019, le 6 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, COQUART Laure, CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, Messieurs : BERTIN Pascal, HALM Charles, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves,

Absents ayant donné délégation :

- Mme Sophie KOWAL à M. Fabien SANSOIT
- M. Alexandre SAINT-JOST à M. Jacques MARTIN

Absent : M. Daniel CHAPUT

Approbation du procès-verbal :

Mme Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

- **TRAVAUX 2019**

La Commission des Travaux, s'est réunie le 2 février afin d'établir un premier état des travaux à réaliser sur l'exercice 2019, Monsieur le Maire fait le compte rendu de cette réunion afin que le Conseil Municipal en débattenne et établisse au besoin des priorités dans les travaux à exécuter.

- **Voierie :**

- Rappel des travaux de voierie 2018 restant à réaliser :

- 1 – Voies communales sous mandat de la Communauté des Communes de Tannay, Brinon, Corbigny

- Certaines : Rio Germain – Rue du Crôt de la Terre – Impasse de la Butte de Saint

- 2 – Voies Intercommunales :

- Lantilly : 1 930m

- Travaux de voirie 2019 :

- 3 – Voies communales sous mandat de la CCTBC

- Cuzy : Le Fourneau
 - Montliffé : Chemin de la Roche
 - Maré les Bois : Chemin à réaliser, coupe eau à adoucir
 - OPTIONS : Etang du Prin à Certaines, RD au sommet de côte (Aux Remiens), RD 147 à la route de Doussas (Maré le Bas)

4 – Voies Intercommunales :

- Gibon

- Travaux à prévoir en 2019

5 - Enfouissement des réseaux

6 - Fossés/Dérasement (étang du Prin, la rue au Venant déchetterie, route du Pontot, route de Doussas)

7 - Ralentissement de la vitesse à Doussas

8 - Rigoleuse

9 - Terrassement Précý (installation table de piquenique)

10 - Création d'un croisement à Lantilly

11 - Panneaux indicateurs ou affichage dans les hameaux à prévoir

▪ Bâtiments :

- Ecole Maternelle : crépi (devis à faire réactualiser) - Isolation du toit (devis à demander)
- Club : travaux de réparation couverture (devis à demander)
- Ecole élémentaire + Atelier : pose d'une alarme (2 devis sont à notre disposition)
- Salle du Conseil Municipal : à rafraîchir + mobilier à prévoir (devis à demander)
- Eglise : dossier de financement à constituer pour demander une subvention (Plâtre de la chapelle de gauche – plafond de la sacristie – grille pour aération, réparation banc)
- Logement de la poste à rénover

▪ Equipements :

- Boîtes à livres (devis à demander)
- Parcours sportif (chemin des agrès, chemin de courses, balisage)
- Signalétique sécurité sur le camion
- Karcher à acheter
- Bacs pour le fleurissement
- Dossier à constituer pour installer un mini terrain de sport

▪ Petit patrimoine :

- Lavoirs de Montliffé et de Cervon
- Nettoyage au karcher des grilles des Ecoles et du Cimetière

• **VENTE DE TERRAIN/REGULARISATION URBANISME**

- Mme COUEDEL, propriétaire d'une parcelle à Précý, souhaiterait acquérir le chemin attenant à sa propriété.

M. le Maire se renseignera auprès des riverains avant de prendre une décision pour la vente de ce chemin communal

- Suite à la vente d'un bien à Marcilly, il s'avère que des travaux de rénovation auraient été effectués sur un ancien four à pain situé sur le domaine public. Il convient de prendre une délibération pour procéder au déclassement de la partie située sur le domaine public en sachant que la division cadastrale et la cession sera à la charge des acquéreurs. Il est proposé de vendre ce bien 5€ le mètre carré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre une délibération pour procéder au déclassement et à la vente de cette parcelle

- **ENFOUISSEMENT DE RESEAU**

- Le dossier de travaux de dissimulation esthétique des réseaux qui est demandé tous les ans est retenu par le SIEEEN pour l'année 2019. Les travaux commenceraient au niveau du marronnier dans le bourg jusqu'à la sortie de Cervon sur la route de Précy (RD 147). Un agent du SIEEEN est passé et chiffrera les travaux dont une partie sera prise en charge par le SIEEEN en ce qui concerne l'éclairage public. La partie Télécom reste à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise la Commission de travaux à choisir le type de poteau et de lampadaire pour l'éclairage public

- **CONTRAT DE PRESTATION FOURRIERE ANIMALE**

- Compte tenu des nouvelles demandes et sollicitations qui sont adressées à la fourrière départementale, un nouveau contrat a été rédigé. Il intègre les prises en charge de la fourrière sociale, les conditions d'engagement des parties (enlèvements, prise en charge et transport pour la fourrière et organisation de la garde et de la nourriture avant intervention pour la Mairie) et les nouveaux tarifs. Le contrat doit être renvoyé avant le 30 avril.

Afin de tenir compte de la hausse du nombre d'animaux pris en charge par la fourrière ainsi que des nouveaux services mis en place le montant forfaitaire annuel augmentera chaque année :

2019 :	1€ par habitant
2020 :	1,10€ par habitant
2021, 2022, 2023 :	1,20€ par habitant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de prestation à la Fourrière

- **QUESTIONS DIVERSES**

- M. BEGAT avait demandé un échange de parcelle à Maré le Bas avec le Domaine Public afin d'aligner sa clôture. Le géomètre est passé il s'avère qu'un échange de parcelle ne suffira pas pour l'alignement de la clôture et qu'il doit être procédé à une vente d'une partie de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à échanger et vendre à M. BEGAT la parcelle sollicitée et à procéder à la vente et à signer tous les documents afférents.

- Convention de déneigement : **Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec M. Pascal BERTIN pour le déneigement de la commune au titre de l'année 2019 (50€HTde l'heure)**

- Devis pour les travaux sur l'Anguison à Précy : Un devis de 576€ TTC a été transmis par l'entreprise TACHE pour créer un épi déflecteur sur l'Anguison le dossier loi sur l'eau est déjà constitué

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer ces travaux

- M. et Mme CARRIERE de Marcilly souhaiteraient l'installation d'un lampadaire devant leur propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'installation d'un lampadaire et feront faire un devis par le SIEEEN.

- Mme Nina FAULQUIER et son compagnon envisageaient de construire une maison à Cuzy. La DST a émis un avis défavorable à ce projet, le terrain se trouvant dans une zone agricole. M. le Maire propose de saisir le Sous-Préfet et prendre une délibération pour émettre un avis favorable à ce projet de construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour prendre cette délibération.

- Plan Local d'Urbanisme : M. le Maire a été saisi par un habitant de Certaines qui s'oppose à la construction d'un bâtiment agricole qui serait à 50m de sa propriété et qui a reçu toutes les autorisations nécessaires. M. le Maire rappelle que le PLU à Cervon n'est pas encore appliqué et qu'un registre de consultation est à disposition à la Mairie par les habitants de Cervon. Les permis de construire sont toujours soumis à l'autorisation du code d'urbanisme. Un permis de construire est valable 18 mois et 2 ans pour construire.

- M. le Maire propose d'organiser une réunion sur le Grand Débat. Une information sera faite dès que la date sera définie.

- Mme Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre, viendra à Cervon le 22 février à 14H.

- Mme EIT souhaiterait une réunion intercommunale pour que tous les habitants de Cervon puissent se connaître

- M. PERIER a reçu un appel téléphonique malveillant et souhaiterait que la Mairie rappelle aux habitants d'être vigilants.

M. Le Maire fera un rappel sur ce sujet sur le site internet de la Commune et dans le prochain bulletin municipal

Dates des prochaines réunions :

- Commission des Travaux : mercredi 13 février 2019 à 14H
- Commissions Solidarités et Fleurissement : lundi 25 février 2019 à 17H
- Conseil Municipal : mercredi 20 mars à 20H

La séance est levée à 23H